

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Windsor statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 13 janvier 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DM-2024-04: lot 6 676 118 / Zone R-46

Le liquidateur de la succession de feu Pauline Royer Cloutier, propriétaire du lot 6 676 118, Cadastre du Québec, en zone R-46, sis au 63, rue Saint-François, désire régulariser l'implantation du bâtiment situé à 0,43 m de la marge latérale droite du lot alors que le Règlement 106-2005 de zonage spécifie une marge latérale minimale de 1,5 m.

La dérogation demandée aura pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment à 0,43 m de la marge latérale droite du lot alors que le *Règlement 106-2005 de zonage* spécifie une marge latérale minimale de 1,5 m.

Fait à Windsor, Ce 18 décembre 2024

Me Edwin John Sullivan

Greffier

Certificat de publication

Je, Me Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 18 décembre 2024, conformément au Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.

Fait à Windsor,

Ce 18 décembre 2024

Me Edwin John Sullivan

Greffier

en Sul Der